

Décision

Générale

colonial

Décision n° 940 du 20 août 1947 :

n° 940

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

TEXTE INTÉGRAL

L'administrateur des colonies Liurette (Georges), chef du cabinet civil, inspecteur des affaires administratives, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant la durée de la mission du gouverneur à Paris.